

**Nombre de conseillers**

**en exercice** : 14 L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, à 19 h 30, le conseil municipal  
**Présents** : 11 de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué, s'est réuni en séance  
**Votants** : 13 ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOET, maire.

**Date de convocation** : 11 octobre 2022

**Présents** : Mme Annie KERHASCOET, Mmes et Mrs Emmanuel MAHO, Jean-Pierre CANN, Jean-Michel BIRIEN, Emmanuel CAPITAINE, Fabrice LE BERRE, Monique BESCOU, Hervé GUILLOU, Gilles MOLAC, Baptiste DANION, Jérôme KERSALÉ.

**Excusés** : Mme Marie-Thérèse NEDELEC (pouvoir à J-P. CANN), M. Jean-Claude KERHASCOËT (pouvoir à E. CAPITAINE).

**Secrétaire de séance** : M. Baptiste DANION

**DB2022-38**

**VENTE DES LIVRES USAGÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Madame la maire informe le conseil municipal que la bibliothèque envisage d'organiser « un désherbage » de sa collection, c'est-à-dire que pour rester attractive, elle doit éliminer les livres défraîchis qui ne mettent pas son fond en valeur. Une fois le tri effectué, les ouvrages sont enregistrés sur une carte « Pilon » et après accord de la mairie, ils sont supprimés du catalogue informatique de la bibliothèque, puis détruits.

Avant d'arriver à cette dernière étape, la bibliothèque municipale souhaite organiser des ventes/braderies de ces livres usagés.

Les ouvrages seraient proposés à un prix modique :

- 1 € ou 2 € le livre selon sa valeur initiale et son état,

Les livres non vendus pourraient alors être détruits par les services techniques.

Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DONNE** son accord pour la vente des ouvrages de la bibliothèque aux conditions précitées,

**CHARGE** les membres bénévoles de la bibliothèque d'organiser ces ventes,

**DIT** que le produit sera encaissé par la régie municipale,

et **AUTORISE** Madame la maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

Pour extrait conforme  
Le 18 octobre 2022  
La Maire,  
Annie KERHASCOET

Le secrétaire de séance,  
Baptiste DANION

